Passage à la retraite : quels impacts sur le niveau de vie ?

Patrick Aubert (IPP – Drees)

Séminaire ROSS – 13/10/2026

PARIS SCHOOL OF ECONOMICS
ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS

ipp Institut des Politiques Publiques

GENES Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

Quel impact du passage à la retraite sur les revenus ?

- L'**impact du passage à la retraite** sur les **ressources des personnes** est **habituellement analysé** par l'indicateur de **taux de remplacement** $(= \frac{\text{première retraite}}{\text{dernier salaire}})$
  - Constitue l'un des principaux objectifs (et leviers) du système de retraite
  - $\approx$ **75 %** aujourd'hui

Quel impact du passage à la retraite sur les revenus ?

Graphique 4 **Taux de remplacement médian des retraités anciens salariés à carrière complète, par génération**

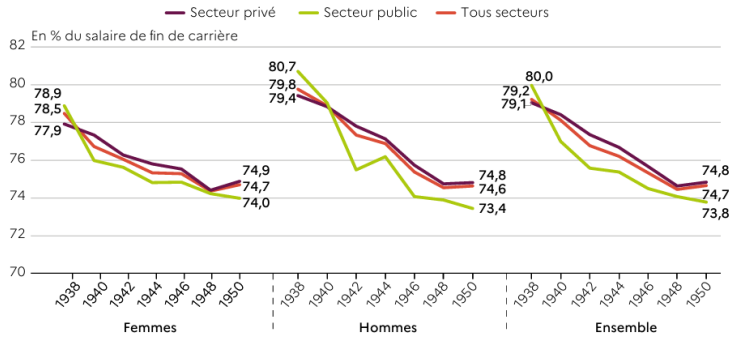

Note > Le secteur d'activité (privé ou public) correspond au régime de fin de carrière. Les régimes spéciaux de salariés sont classés avec le secteur public.
Lecture > La moitié des hommes nés en 1938 et ayant terminé leur carrière dans le secteur public perçoivent une pension de retraite correspondant à moins de 80,7 % du salaire moyen qu'ils touchaient avant leur départ à la retraite. La moitié des hommes quant à eux nés en 1950 et ayant terminé leur carrière dans le secteur public perçoivent une retraite correspondant à moins de 73,4 % du salaire qu'ils touchaient avant leur départ à la retraite.
Champ > Retraités de droit direct à carrière complète, en emploi salarié après 49 ans, dont le régime d'affiliation principal est le régime général, la fonction publique civile ou les régimes spéciaux, résidant en France et pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 66 ans.
Sources > DREES, EIR 2016 ; Insee, panel Tous salariés.

Quel impact du passage à la retraite sur les revenus ?

- L'**impact du passage à la retraite** sur les **ressources des personnes** est **habituellement analysé** par l'indicateur de **taux de remplacement** $(= \frac{\text{première retraite}}{\text{dernier salaire}})$
  - Constitue l'un des principaux objectifs (et leviers) du système de retraite
  - $\approx$ **75 %** aujourd'hui
- ... mais cet indicateur s'avère **moins pertinent pour une partie non négligeable des nouveaux retraités** :
  - $\approx$ 30 % hors emploi juste avant la retraite
  - Le dernier revenu du travail peu être peu représentatif : passage à temps partiel, variabilité des revenus non-salariés, etc.
  - D'autres composantes du revenu peuvent peser (et changer au moment du départ à la retraite) : revenus de remplacement (chômage, invalidité), revenus d'un éventuel conjoint, prestations sociales ...

Quel impact du passage à la retraite sur les revenus ?

- L'**impact du passage à la retraite** sur les **ressources des personnes** est **habituellement analysé** par l'indicateur de **taux de remplacement** $(= \frac{\text{première retraite}}{\text{dernier salaire}})$
  - Constitue l'un des principaux objectifs (et leviers) du système de retraite
  - $\approx$ **75 %** aujourd'hui
- ... mais cet indicateur s'avère **moins pertinent pour une partie non négligeable des nouveaux retraités** :
  - $\approx$ 30 % hors emploi juste avant la retraite
  - Le dernier revenu du travail peu être peu représentatif : passage à temps partiel, variabilité des revenus non-salariés, etc.
  - D'autres composantes du revenu peuvent peser (et changer au moment du départ à la retraite) : revenus de remplacement (chômage, invalidité), revenus d'un éventuel conjoint, prestations sociales ...

$\rightarrow$ Une analyse plus complète de l'évolution de l'ensemble des ressources au moment du passage à la retraite, grâce à de nouvelles données statistiques

Quelles données statistiques pour analyser la variation des revenus autour de la retraite ?

- Une source de référence : l'**échantillon interrégimes de retraités** (**EIR**) de la Drees
  - Données administratives de la quasi-totalité des régimes obligatoires : montants de pension, âge de départ, composantes de la pension, etc.
  - **Échantillon de grande taille** : $\approx$ 100 000 nouveaux retraités observés (EIR 2020)
  - Apparié aux données du **panel tous actifs** de l'Insee

Quelles données statistiques pour analyser la variation des revenus autour de la retraite ?

- Une source de référence : l'**échantillon interrégimes de retraités** (**EIR**) de la Drees
  - Données administratives de la quasi-totalité des régimes obligatoires : montants de pension, âge de départ, composantes de la pension, etc.
  - **Échantillon de grande taille** : $\approx$ 100 000 nouveaux retraités observés (EIR 2020)
  - Apparié aux données du **panel tous actifs** de l'Insee
- De nouveaux enrichissements par croisement de données mis en place par la Drees en partenariat avec l'IPP :

Quelles données statistiques pour analyser la variation des revenus autour de la retraite ?

- Une source de référence : l'**échantillon interrégimes de retraités** (**EIR**) de la Drees
  - Données administratives de la quasi-totalité des régimes obligatoires : montants de pension, âge de départ, composantes de la pension, etc.
  - **Échantillon de grande taille** : $\approx$ 100 000 nouveaux retraités observés (EIR 2020)
  - Apparié aux données du **panel tous actifs** de l'Insee
- De nouveaux enrichissements par croisement de données mis en place par la Drees en partenariat avec l'IPP :
  - **Échantillon démographique permanent** (**EDP**) et base **Fidéli** de l'Insee

  $\rightarrow$ Connaissance des **ressources** du **ménage** grâce aux informations socio-fiscales

Quelles données statistiques pour analyser la variation des revenus autour de la retraite ?

- Une source de référence : l'**échantillon interrégimes de retraités** (**EIR**) de la Drees
  - Données administratives de la quasi-totalité des régimes obligatoires : montants de pension, âge de départ, composantes de la pension, etc.
  - **Échantillon de grande taille** : $\approx$ 100 000 nouveaux retraités observés (EIR 2020)
  - Apparié aux données du **panel tous actifs** de l'Insee
- De nouveaux enrichissements par croisement de données mis en place par la Drees en partenariat avec l'IPP :
  - **Échantillon démographique permanent** (**EDP**) et base **Fidéli** de l'Insee

  $\rightarrow$ Connaissance des **ressources** du **ménage** grâce aux informations socio-fiscales
  - Panel **Éniacrams** de la Drees

  $\rightarrow$ Information sur le bénéfice de **minima sociaux**

Quelle évolution du niveau de vie au moment du passage à la retraite ?

Graphique 3 **Distribution des taux de remplacement entre les revenus juste avant et juste après le départ à la retraite, selon la principale source de revenu personnel avant**

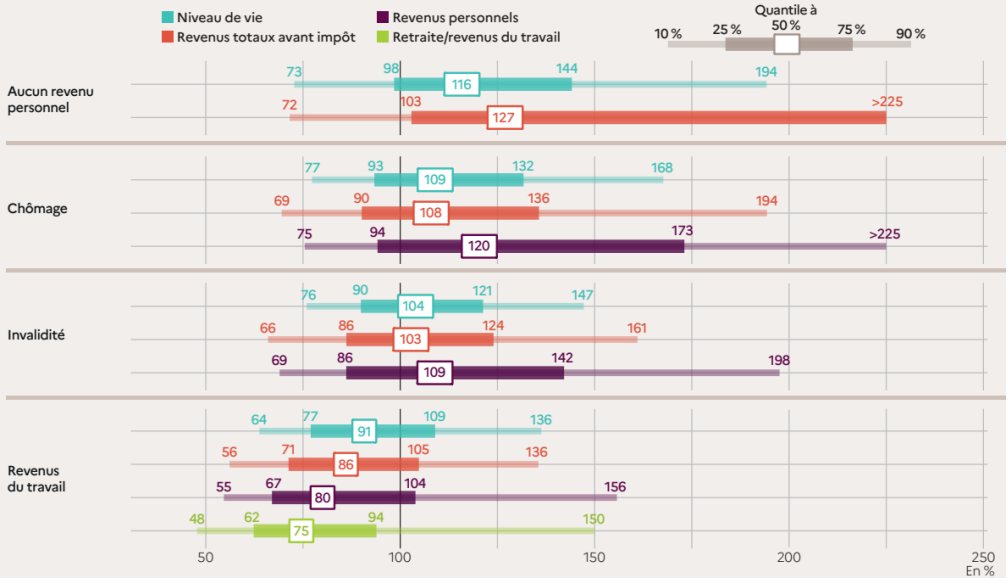

Quel impact sur les situations de pauvreté ?

Graphique 1 Taux de pauvreté monétaire juste avant et juste après le départ à la retraite, pour les nouveaux retraités en 2020

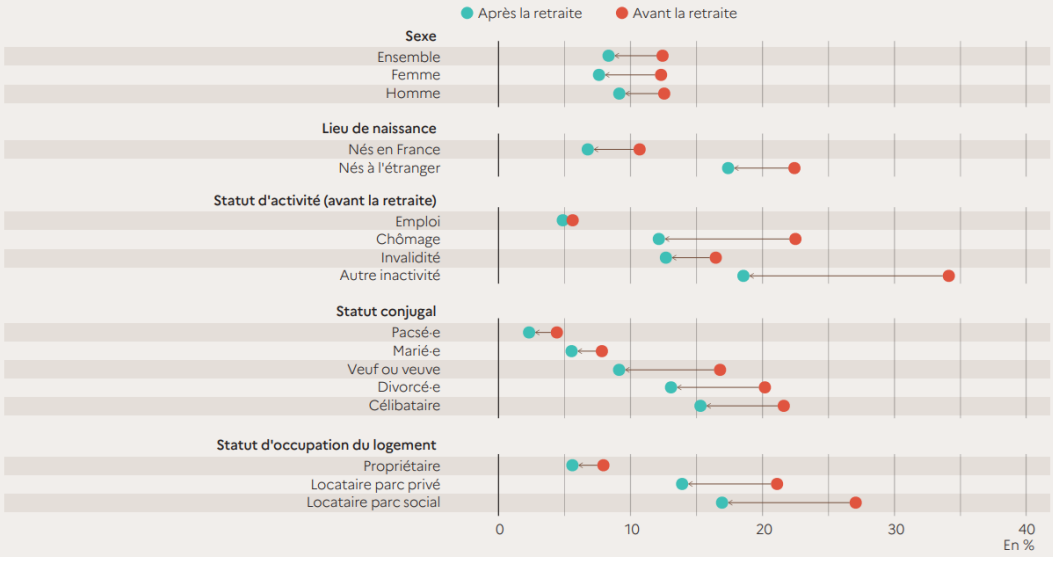

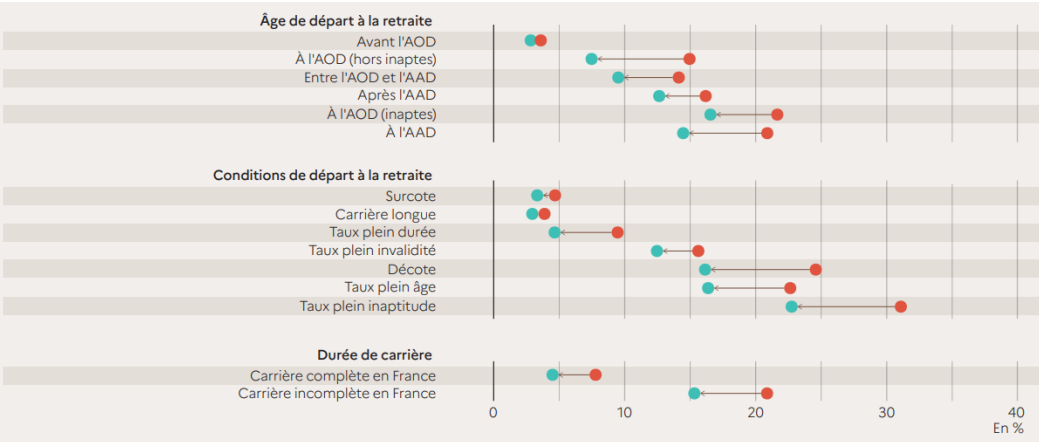

AOD : âge d'ouverture des droits (communément appelé « âge légal ») ; AAD : âge d'annulation de la décote (65 à 67 ans selon la génération).
Notes > Les situations conjugales, d'occupation du logement et d'activité sont celles observées au cours de l'année précédant le départ à la retraite. Pour le statut d'activité en fin de carrière, les personnes percevant une pension d'invalidité sont systématiquement classées en invalidité, même si elles cumulent leur pension avec un revenu du travail ou une allocation chômage ; les personnes dans la catégorie « chômage » perçoivent en revanche exclusivement une allocation chômage.
Lecture > Pour les femmes dont la première année de retraite est 2020, le taux de pauvreté au cours de la dernière année pleine juste avant le départ à la retraite était de 12,3 %, alors qu'il est de 7,6 % au cours de la première année pleine de retraite.
Champ > Personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020 (hors personnes dont les revenus ne sont pas observés dans l'EDP en 2018 ou 2020).
Sources > Appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs IPP.

Graphique 2 Répartition selon la catégorie de niveau de vie juste avant et juste après le départ à la retraite, pour les nouveaux retraités en 2020

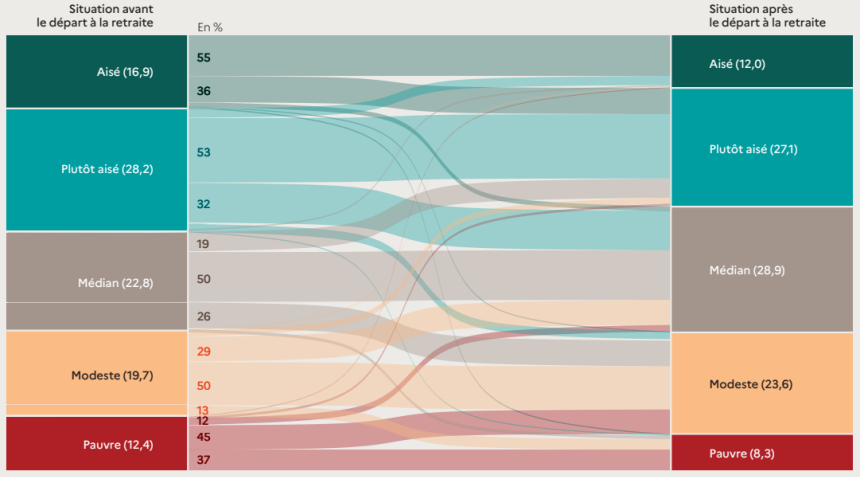

Lecture > Un an avant leur départ à la retraite, 16,9 % des personnes peuvent être considérées comme appartenant à un ménage « aisé », au regard de leur niveau de vie. 55 % d'entre elles restent dans cette catégorie après le départ à la retraite, contre 36 % qui passent dans la catégorie « plutôt aisée » du fait d'une baisse de leurs revenus. Au total, 12,0 % des nouveaux retraités appartiennent à un ménage « aisé » au cours de leur première année de retraite.
Champ > Personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020 (hors personnes dont les revenus ne sont pas observés dans l'EDP en 2018 ou 2020).
Sources > Appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs IPP.

> *Études et Résultats* n° 1369 © Drees

La retraite permet-elle de sortir des minima sociaux ?

Graphique 1 **Parts de bénéficiaires de minima sociaux dans la population, selon l'âge atteint fin 2020**

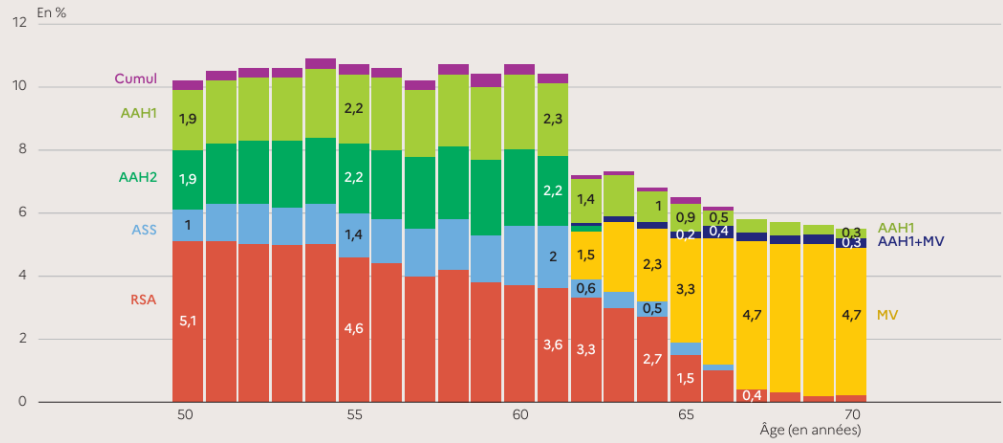

RSA : revenu de solidarité active ; AAH : allocation aux adultes handicapés (AAH1 en cas d'incapacité supérieure ou égale à 80 %, AAH2 en cas d'incapacité comprise entre 50 et 79 %) ; ASS : allocation de solidarité spécifique ; MV : minimum vieillesse ; AER : allocation équivalent retraite.
Note > Les bénéficiaires de minima sociaux désignent ici l'allocataire pour le minimum vieillesse, l'AAH, l'ASS ou l'AER, mais l'allocataire et son éventuel conjoint pour le RSA.
Lecture > Parmi les personnes résidant en France et ayant 50 ans au 31 décembre 2020, 5,1 % bénéficient du RSA et 1 % de l'ASS.
Champ > Personnes résidant en France au 31 décembre 2020.
Sources > DREES, appariement de l'EIR de 2020 et de l'ENIACRAMS ; calculs IPP.

Graphique 2 Situation des personnes qui bénéficiaient d'un minimum social à 59 ans au regard des minima sociaux et de la retraite selon l'âge atteint fin 2020

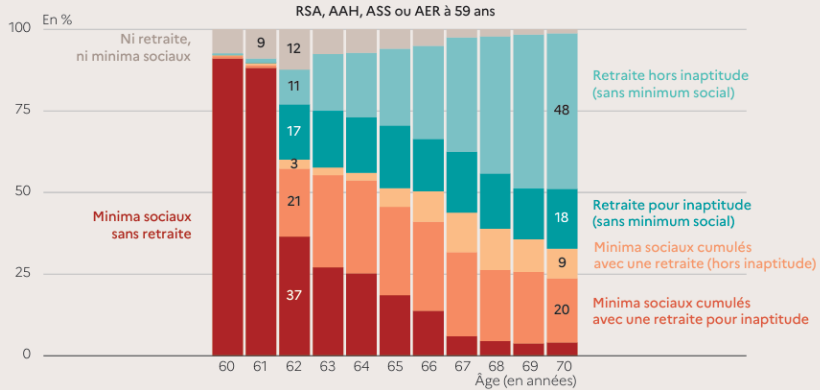

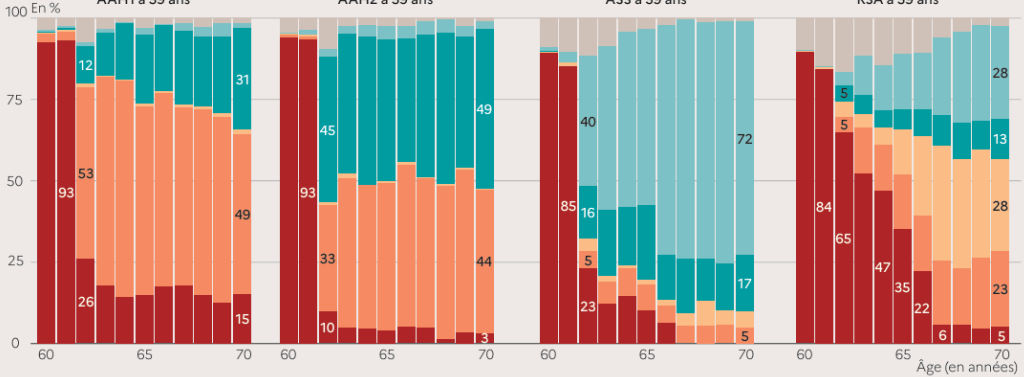

RSA : revenu de solidarité active ; AAH : allocation aux adultes handicapés (AAH1 en cas d'incapacité supérieure ou égale à 80 %, AAH2 en cas d'incapacité comprise entre 50 et 79 %) ; ASS : allocation de solidarité spécifique ; MV : minimum vieillesse ; AER : allocation équivalent retraite.

Note > Les bénéficiaires de minima sociaux désignent ici l'allocataire pour le minimum vieillesse, l'AAH, l'ASS ou l'AER, mais l'allocataire et son éventuel conjoint pour le RSA.

Lecture > Parmi les personnes résidant en France, ayant 70 ans au 31 décembre 2020 et qui bénéficiaient du RSA lorsqu'elles avaient 59 ans, 23 % perçoivent encore un minimum social cumulé avec une retraite pour inaptitude et 28 % perçoivent encore un minimum social cumulé avec une retraite liquidée à un autre titre que l'inaptitude.

Champ > Personnes résidant en France au 31 décembre 2020.

Sources > DREES, appariement de l'EIR de 2020 et de l'ENIACRAMS ; calculs IPP.

> *Études et Résultats* n° 1328 © DREES

Merci de votre attention !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drees
Statistique publique de la santé et des solidarités

ÉTUDES et RÉSULTATS

mars 2026
n° 1369

Niveau de vie des retraités : le taux de pauvreté baisse significativement lors du départ à la retraite

En 2020, 8,3 % des personnes nouvellement retraitées sont en situation de pauvreté monétaire, soit 4,1 points de pourcentage de moins qu'au cours de l'année qui précédait immédiatement leur départ à la retraite (12,4 %). La liquidation de la pension de retraite est ainsi associée à une diminution du taux de pauvreté.

Cette baisse s'observe parmi tous les groupes de nouveaux retraités, quel que soit le statut d'activité avant la retraite ou les conditions de départ. Par conséquent, les disparités entre les différentes catégories de la population persistent : celles plus souvent pauvres juste avant la retraite le sont toujours juste après. Globalement, si le départ à la retraite permet bien de réduire les inégalités de revenus entre les personnes par rapport à la situation en toute fin de vie active, cette réduction reste d'ampleur modérée, et le départ modifie peu la position des personnes dans l'échelle des niveaux de vie.

Pour les personnes encore en emploi avant la retraite, le montant de pension est généralement plus bas que celui du dernier revenu d'activité : pour la moitié d'entre elles, il est inférieur de plus de 25 % au dernier revenu d'activité (variation dite médiane). Toutefois, la baisse apparaît atténuée si l'on considère l'ensemble des revenus avant impôt du ménage de la personne nouvellement retraitée (baisse médiane de 14 %), et plus encore si l'on considère le niveau de vie (baisse médiane de 9 %). Un peu plus d'un tiers (35 %) des personnes en emploi juste avant la retraite voient même leur niveau de vie augmenter à la retraite.

La majorité des personnes sorties précocement de l'emploi voient, quant à elles, à la fois leur revenu personnel et leur niveau de vie augmenter après le départ à la retraite. L'augmentation médiane du niveau de vie est ainsi de 9 % parmi les personnes qui étaient au chômage avant la retraite et de 4 % pour celles qui étaient en invalidité.

Patrick Aubert (Institut des politiques publiques - conseiller scientifique à la Drees)

Au cours de l'année précédant leur départ à la retraite, 12,4 % des personnes nouvellement retraitées[1] en 2020 étaient en situation de pauvreté monétaire, au sens où leur niveau de vie était inférieur au seuil de pauvreté retenu habituellement par l'Insee[2]. Une fois parties à la retraite, 8,3 % de ces personnes se retrouvent dans cette situation. Le départ à la retraite est ainsi associé à une baisse de 4,1 points de pourcentage du taux de pauvreté. Plus généralement, pour l'ensemble des nouveaux retraités de 2012 à 2020, la baisse se situe entre 3,2 et 4,7 points de pourcentage.

1. Les « personnes nouvellement retraitées en 2020 » désignent ici celles pour lesquelles l'année 2020 est la première année pleinement passée à la retraite. Le taux de pauvreté et le niveau de vie étant définis sur la base de revenus annuels, on ne peut en effet les observer pour les nouveaux retraités qu'une fois qu'ils ont passé une année civile pleine en tant que retraité. Leur droit direct de retraite est donc entré en jouissance au cours de l'année 2019, et la dernière année pleine avant la retraite est 2018.
2. L'indicateur de niveau de vie rapporte l'ensemble des revenus d'un ménage (y compris les éventuelles prestations sociales et après déduction des impôts) au nombre d'unités de consommation dans ce ménage. Le seuil de pauvreté est conventionnellement fixé à 60 % du niveau de vie médian dans l'ensemble de la population.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drees

ÉTUDES et RÉSULTATS

février 2025
n° 1328

Minima sociaux : plus d'un bénéficiaire en cours de carrière sur trois l'est encore après son départ à la retraite

À 61 ans, soit juste avant l'âge minimal légal de départ à la retraite en vigueur fin 2020, 10,5 % des Français bénéficient d'un minimum social. Cette part s'abaisse sensiblement à 62 ans (7,3 %) puis diminue encore, de façon progressive, aux âges plus élevés. La proportion de bénéficiaires de minima sociaux est ainsi de 6,0 % à l'âge d'obtention automatique d'une retraite à taux plein (67 ans).

Un bénéficiaire d'un minimum social à 59 ans sur trois en perçoit encore un à 70 ans. Il est alors généralement cumulé avec une retraite de droit propre (dans sept cas sur huit). Lorsqu'une retraite a été liquidée, c'est au titre de l'inaptitude au travail nettement plus souvent que parmi les autres retraités (40 % contre 11 % des cas). C'est quasi systématiquement le cas pour les anciens bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), mais c'est aussi le cas une fois sur trois pour ceux du revenu de solidarité active (RSA).

Si la plupart des anciens bénéficiaires d'un minimum social ont acquis des droits pour bénéficier d'une pension, leurs carrières s'avèrent souvent incomplètes au regard de la durée requise par le système de retraite (55 % contre 32 % parmi les autres retraités). Leurs montants de pension sont donc en moyenne nettement plus faibles que ceux des autres retraités (863 contre 1 682 euros bruts par mois fin 2020).

Patrick Aubert (Institut des politiques publiques)

Le système français de minima sociaux articule diverses prestations, qui sont segmentées, notamment, selon l'âge de leurs bénéficiaires potentiels. Aux âges dits « d'activité », les personnes sans ressource ou dont les revenus sont très faibles peuvent percevoir le revenu de solidarité active (RSA), ou l'un des minima destinés à des publics particuliers (par exemple, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour les chômeurs en fin de droits, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les personnes handicapées, l'allocation équivalent retraite (AER) pour les anciens demandeurs d'emploi ayant le bon nombre de trimestres validés pour partir à la retraite à taux plein sans pour autant avoir atteint l'âge d'ouverture des droits). Aux âges de la retraite, c'est en revanche l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, plus connue sous le nom de « minimum vieillesse ») qui constitue la prestation de référence. Cependant, de la même façon que les départs à la retraite n'ont pas lieu à un âge identique pour tous, rétélant, au contraire, sur une fenêtre d'âges assez large, la transition entre les minima sociaux d'activité et le minimum vieillesse n'intervient pas non plus à un âge unique, mais de façon graduelle au cours de la soixantaine. Une nouvelle source de données statistiques, mise en place par l'Institut des politiques publiques en partenariat avec la DREES, permet pour la première fois de dresser un bilan complet des parcours dans les minima sociaux aux abords des âges de départ à la retraite (encadré 1).